

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 DECEMBRE 2024 A 19 H 30

Etaient présent-e-s : Yves FROMENTIN, Monique CHOUIN, Hervé PINARD, Marie-Madeleine RENIER, Arnaud BERNARD, Yann BELEGO, Jérôme PENIGUEL, Sandy BARON, Hélène LANDRIN, Emmanuel ERBETTE, Emmanuel CHAUVIN.

Absentes excusées : Anaïs MILAN, Corinne HERAULT, Mireille BELLON-CHAMOT (procuration à Yves FROMENTIN)

Absent : Gildas ROUX

Secrétaire de séance : Emmanuel ERBETTE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 40. Il procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance en date du 5 novembre 2024 est soumis à l'approbation des membres de l'assemblée.

Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal du conseil municipal du 5 novembre 2024 est approuvé.

Tarifs communaux au 1^{er} janvier 2025

Madame Monique CHOUIN, adjointe aux finances présente un point sur les crédits consommés. Aucune décision modificative n'est nécessaire pour boucler l'exercice 2024.

Ensuite est présenté le travail de la commission finances concernant les tarifs communaux applicables au 1^{er} janvier 2025. Il est proposé une réévaluation de 3% en moyenne, seuls les tarifs de l'Espace Harmonie restent stables.

Au niveau de la salle des Menhirs, les tarifs pour les personnes et associations de la commune sont revus à la baisse afin d'inciter à la réservation de cette salle qui est sous-occupée.

Une hausse un peu plus sensible est opérée sur les tarifs de la salle du Petit Bois pour les réservations des personnes extérieures à la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les travaux de la commission.

Réforme de la redevance de l'Agence de l'Eau

L'Agence de l'Eau a réformé ses redevances en matière d'assainissement collectif, la compétence eau potable étant transférée au syndicat départemental, Atlantic'Eau, c'est son comité syndical qui vote et gère les contre-valeurs pour les redevances prélèvement et performance eau.

La commune doit délibérer sur un supplément du prix du mètre cube d'eau vendue dans le cadre de sa compétence assainissement, correspondant à la performance des systèmes d'assainissement collectif. Au 1^{er} janvier 2025, le vote porte à 0,084 € HT/m³ le montant de ce supplément, lequel est assujéti à une TVA de 10%.

Marchés publics : renégociation de pénalités

Le nouveau directeur de l'entreprise Société Nouvelle LENOIR a pris contact avec Monsieur le Maire suite à l'application des pénalités demandées par délibération en date du 4 avril 2024, pour non présentation du Dossier des Ouvrages Exécutés.

Le montant de ces pénalités s'élève à 36 800 €, après délibération, le conseil municipal décide à 6 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention de réduire de 6 800 € et de porter à 30 000€ les indemnités de pénalité.

Droit de préemption urbain 13 place de l'Eglise

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption urbain pour le bien situé 13 place de l'Eglise, cadastré E n°66, d'une superficie de 80 m² et E n°1087 d'une superficie de 74 m²

Questions diverses :

- L'horaire de la cérémonie des vœux le vendredi 10 janvier est avancé à 19 h 00.
- L'installation de la machine à pizzas est programmée pour le mercredi 4 décembre 2024
- Restaurant scolaire : l'arrêt maladie du cuisinier est prolongé. Le repas de Noël aura lieu le jeudi 19 décembre 2024.
- Les élus sont invités à l'arbre de Noël de l'école Notre Dame de Bonne Garde
- Le parc éolien Derval-Lusanger va être renouvelé. Ce seront 6 nouvelles éoliennes qui seront implantées, elles seront plus grandes et auront une production d'électricité plus importante. Sur le territoire de Lusanger, il devrait y en avoir une.
- Le traditionnel sapin de Noël sera remplacé par un arbre de Noël. Le Tilleul devant la mairie va revêtir sa plus belle parure.

La séance est levée à 21 h 20

VISAS

Yves FROMENTIN Maire		Emmanuel ERBETTE Secrétaire de séance	
-------------------------	--	--	--

--	--	--	--